

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 25.09.98.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 31.03.00 Bulletin 00/13.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : SMURFIT SOCAR Société anonyme
— FR.

72) Inventeur(s) : MORVILLERS ALAIN, GENEIX JEAN PAUL, SIESKENS HENRI et CHASSIGNOL WILFRID.

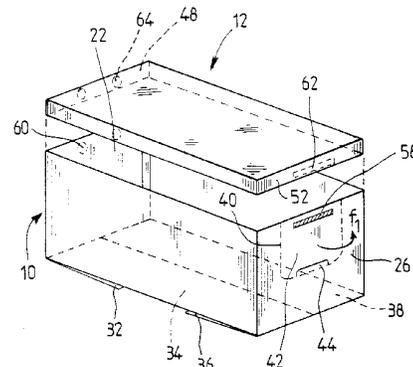
73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET JOLLY.

54) CONDITIONNEMENT EN MATIÈRE SEMI-RIGIDE TRANSFORMABLE EN PRESENTOIR ET FLAN POUR LA RÉALISATION DE CE CONDITIONNEMENT.

57) L'invention concerne un conditionnement en matière semi-rigide transformable en présentoir et flan pour la réalisation de ce conditionnement.

Le conditionnement comprend une caisse (10) en carton ondulé fermée à une extrémité, ouverte à son autre extrémité et comprenant au moins quatre parois latérales (22, 26), l'une (26) desdites parois latérales présentant une ligne de faible résistance (40) dont les extrémités aboutissent sur le bord supérieur de ladite paroi latérale et qui définit intérieurement une prédécoupe arrachable (42), et un couvercle (12) en carton ondulé comprenant une paroi de fond et une jupe latérale (48, 52), ledit couvercle venant coiffer l'extrémité ouverte de la caisse et étant solidarisé de celle-ci, par collage de la jupe sur ladite prédécoupe et sur au moins une autre paroi de la caisse.



**CONDITIONNEMENT EN MATIERE SEMI-RIGIDE TRANSFORMABLE
EN PRESENTOIR ET FLAN POUR LA REALISATION DE CE
CONDITIONNEMENT.**

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

5 La présente invention concerne un conditionnement en matière semi-rigide, par exemple en carton ondulé, destiné à conditionner des produits en vue de leur stockage et de leur transport, et à être transformé en présentoir dans lequel les produits sont exposés à la vente au public.

10 Un tel conditionnement permet de réaliser une économie de temps et d'argent par rapport aux conditionnements traditionnels desquels il fallait retirer les produits pour les exposer sur les linéaires de la surface de vente.

RESUME DE L'INVENTION

15 Le conditionnement selon l'invention comprend :
une caisse en carton ondulé fermée à une extrémité, ouverte à son autre extrémité et comprenant au moins quatre parois latérales, l'une desdites parois latérales présentant une ligne de faible résistance dont les extrémités
20 aboutissent sur le bord supérieur de ladite paroi latérale et qui définit intérieurement une prédécoupe arrachable,
et un couvercle en carton ondulé comprenant une paroi de fond et une jupe latérale, ledit couvercle venant coiffer l'extrémité ouverte de la caisse et étant solidarisé de
25 celle-ci par collage de la jupe sur ladite prédécoupe et sur au moins une autre paroi de la caisse.

Une ouverture est formée à la base de la prédécoupe pour permettre l'introduction des doigts d'une main. Pour ouvrir le conditionnement, on introduit les doigts dans l'ouverture et l'on arrache la prédécoupe le long de la ligne de faible
30 résistance en la tirant vers l'extérieur. La prédécoupe est alors entièrement séparée de la caisse mais reste attachée au couvercle. En agissant toujours sur la prédécoupe, on soulève le couvercle jusqu'à ce qu'il se détache de l'autre
35 paroi de la caisse à laquelle il est collé. La caisse peut

alors servir de présentoir. Les produits qui s'y trouvent peuvent en effet être vus par les clients à travers la face ouverte supérieure et à travers la large ouverture latérale qui se trouve à la place de la prédécoupe.

5 On notera la simplicité avec laquelle ce conditionnement peut être transformé en présentoir. De plus, ce conditionnement est facilement mécanisable. La caisse et le couvercle peuvent être livrés à plat. Au moment du remplissage, on les met en volume, on introduit les produits
10 à conditionner dans la caisse, on encolle les parties à solidariser de la caisse et de la jupe, on met en place le couvercle sur la caisse et l'on fait adhérer entre elles les parties encollées.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

15 On décrira à présent un mode de réalisation préféré de l'invention en regard du dessin annexé dans lequel :

 les figures 1 et 2 montrent respectivement la caisse et le couvercle à plat, à partir desquels est formé le conditionnement de l'invention ;

20 la figure 3 est une vue en perspective montrant la caisse et le couvercle mis en volume, avant leur solidarisation ; et

 la figure 4 est une vue en perspective illustrant la façon d'ouvrir le conditionnement.

25 DESCRIPTION D'UN MODE DE REALISATION PREFERE

 Le conditionnement selon l'invention comprend une caisse 10 et un couvercle 12 indépendants, tous deux en carton ondulé.

30 La caisse est réalisée à partir d'un flan rectangulaire sur lequel sont marquées quatre lignes de pliage parallèles 14, 16, 18, 20 s'étendant dans le sens transversal du flan et qui définissent sur celui-ci, successivement une première paroi transversale 22, une première paroi longitudinale 24, une seconde paroi transversale 26, une seconde paroi
35 longitudinale 28 et une languette de fixation 30. Sur les

bords inférieurs des quatre parois sont articulés autour de ligne de pliage, des rabats adjacents 32, 34, 36 et 38 destinés à former le fond de la caisse.

5 Le flan 10 est mis en forme en collant la languette 30 sur l'extrémité transversale libre de la paroi 22, puis en pliant vers l'intérieur d'abord les rabats longitudinaux 34, 38, puis les rabats transversaux 32, 36. On obtient ainsi une caisse fermée à son extrémité inférieure et ouverte à son extrémité supérieure, comme le montre la figure 3.

10 Selon l'invention, sur la paroi transversale 26 est marquée une ligne de faible résistance 40 dont les extrémités aboutissent sur le bord supérieur de la paroi 26. La ligne 40 peut être en forme de U, de V ou de demi-cercle inversés. Elle définit intérieurement une prédécoupe 42 qui
15 peut être entièrement détachée de la paroi latérale 26 par arrachage le long de la ligne 40. A cet effet, à la base de la ligne de faible résistance est découpée une ouverture 44 dans laquelle les doigts peuvent être introduits.

20 Comme le montre la figure 2, le couvercle comprend un fond rectangulaire 46 de même surface que la caisse. Sur les bords de ce fond sont articulés quatre rabats 48, 50, 52, 54 dont certains sont munis de pattes de fixation 56 grâce auxquelles on peut maintenir les rabats en position dressée par rapport au fond 46.

25 La caisse et le couvercle sont livrés au client sous leur forme plate représentée aux figures 1 et 2.

30 Avant leur mise en forme, des points de colle 58, 60 sont déposés sur la face extérieure de la prédécoupe 42 et de la paroi transversale 22 de la caisse. De même, d'autres points de colle 62, 64 sont déposés sur la face intérieure des rabats 52 et 48 du couvercle, dans des positions situées en regard des points de colle 58, 60 respectivement.

35 Après le remplissage de la caisse avec les produits à conditionner, on place le couvercle sur la caisse et on chauffe les zones préencollées 58, 60, 62, 64, afin de provoquer leur fusion et leur collage mutuel.

Pour ouvrir le conditionnement, on introduit les doigts

dans l'ouverture 44 et on exerce une traction sur la prédécoupe 42, dans le sens de la flèche f_1 sur la figure 3. La prédécoupe se déchire alors le long de la ligne de faible résistance 40, mais reste rattachée au couvercle. Pour
5 détacher le couvercle de la caisse, ou le fait pivoter dans le sens de la flèche f_2 de la figure 4 jusqu'à ce que les points de colle 60, 64 situés à l'arrière cèdent.

La caisse privée de sa prédécoupe peut faire office de présentoir. Les produits peuvent être examinés à travers la
10 face supérieure ouverte de la caisse et de la large ouverture 66 qui se trouve sur la paroi avant 26, à la place de la prédécoupe.

Il va de soi que l'invention s'applique également à un conditionnement ayant un nombre quelconque de parois
15 latérales. D'autre part, le couvercle peut être collé sur plusieurs parois latérales de la caisse.

REVENDEICATIONS

1. Conditionnement transformable en présentoir, caractérisé en ce qu'il comprend :

5 une caisse (10) en carton ondulé fermée à une extrémité, ouverte à son autre extrémité et comprenant au moins quatre parois latérales (22, 24, 26, 28), l'une (26) desdites parois latérales présentant une ligne de faible résistance (40) dont les extrémités aboutissent sur le bord supérieur de ladite paroi latérale et qui définit intérieurement une
10 prédécoupe arrachable (42),

et un couvercle (12) en carton ondulé comprenant une paroi de fond (46) et une jupe latérale (48, 50, 52, 54), ledit couvercle venant coiffer l'extrémité ouverte de la caisse et étant solidarisé de celle-ci, par collage de la
15 jupe sur ladite prédécoupe et sur au moins une autre paroi de la caisse.

2. Conditionnement selon la revendication 1, caractérisée en ce que la ligne de faible résistance est en forme de U, de V ou de demi-cercle inversés.

20 3. Conditionnement selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une ouverture (44) est formée à la base de la prédécoupe (42) pour permettre l'introduction des doigts d'une main et l'arrachage de la prédécoupe le long de la ligne de faible résistance (40).

25 4. Flans pour la réalisation du conditionnement selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que :

la caisse (10) est réalisée à partir d'un premier flan rectangulaire sur lequel sont marquées quatre lignes de pliage parallèles (14, 16, 18, 20) s'étendant dans le sens
30 transversal du flan et qui définissent sur celui-ci successivement une première paroi transversale (22), une première paroi longitudinale (24), une seconde paroi transversale (26), une seconde paroi longitudinale (28) et une languette de fixation (30), des rabats adjacents (32,
35 34, 36, 38) étant articulés sur un bord longitudinal du flan, le long desdites parois, pour former le fond de la caisse, une découpe (42) étant formée sur l'une (26) des parois latérales de la caisse,

le couvercle est réalisé à partir d'un second flan comprenant un fond rectangulaire (46) de même surface que la caisse et quatre rabats (48, 50 52, 54) articulés sur les bords du fond et dont certains sont munis de pattes de fixation (56) grâce auxquelles les rabats peuvent être
5 maintenus en position dressée par rapport au fond (46).

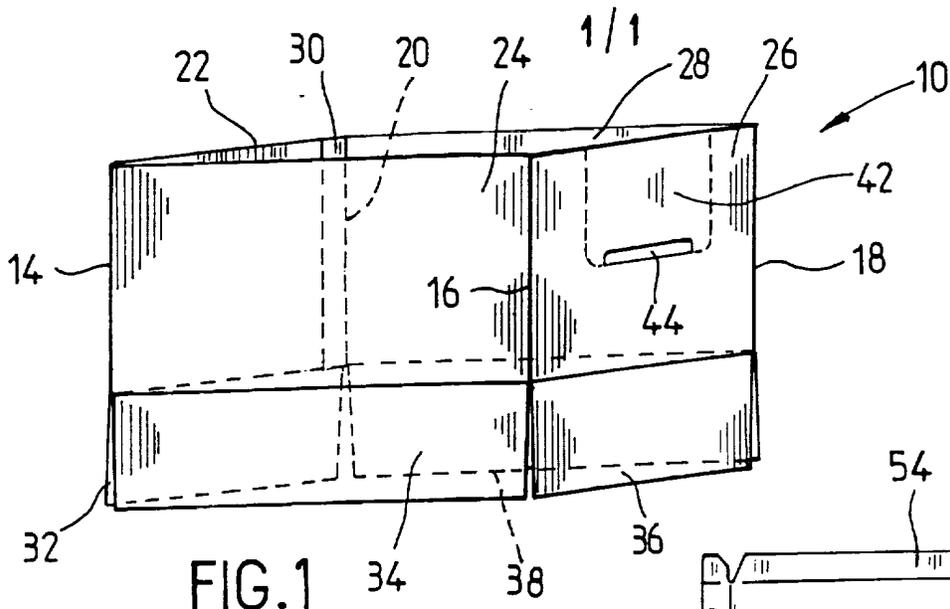


FIG. 1

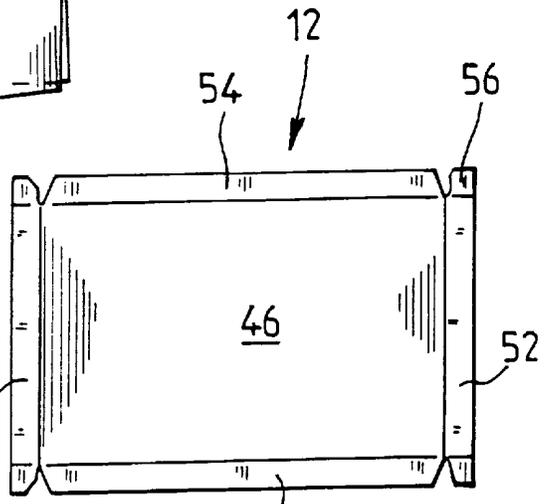


FIG. 2

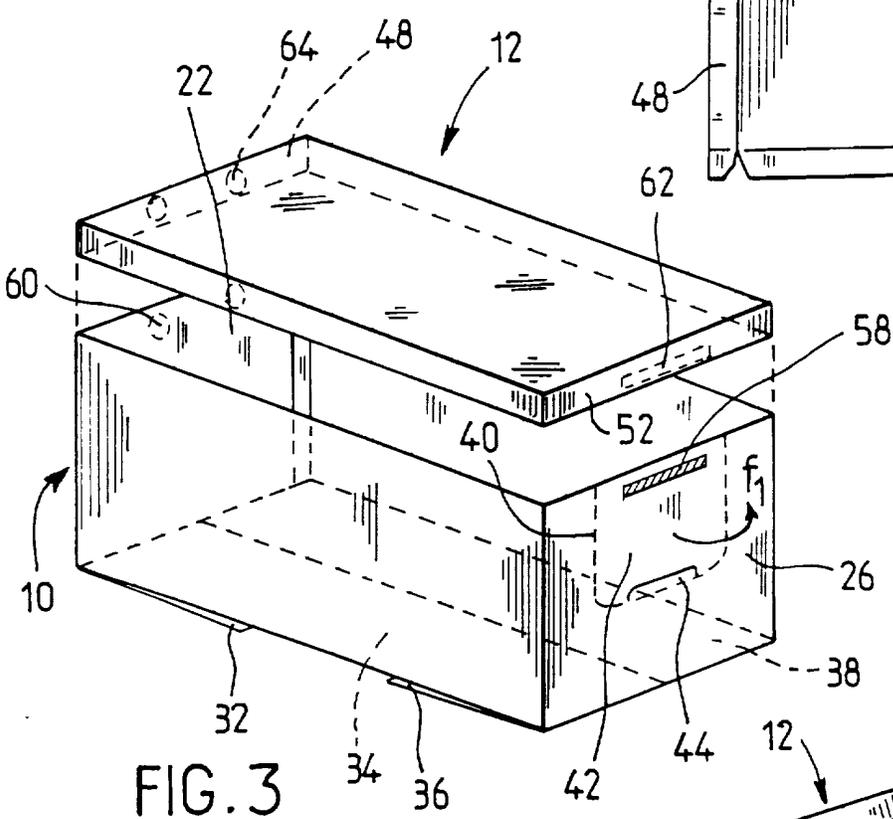


FIG. 3

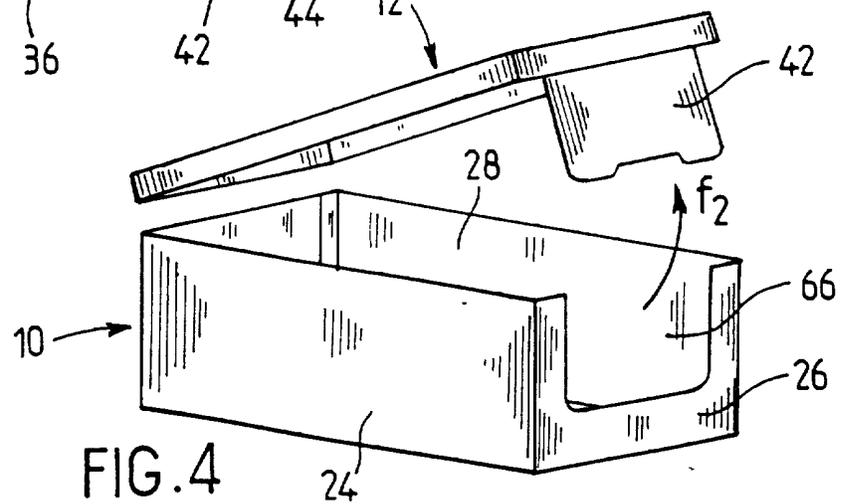


FIG. 4

Par Procuration
Cabinet JOLLY, Mandataire

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 562660
FR 9812009

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	CH 652 093 A (SIG SCHWEIZ INDUSTRIEGES) 31 octobre 1985 * page 2, colonne de droite, ligne 64 - page 3, colonne de droite, ligne 33; figures 1-8 *	1-3
Y	US 5 657 872 A (LEFTWICH ROBERT BLAKE ET AL) 19 août 1997 * colonne 3, ligne 27 - colonne 4, ligne 26; figures 1-11 *	1-3
X	DE 83 21 113 U (EUROPA CARTON AG) 15 novembre 1984 * page 10, ligne 1 - ligne 13; figures 1-3 *	4
A	FR 2 577 519 A (SOCAR) 22 août 1986 * revendications 1-6; figures 1-8 *	1-4
A	FR 2 726 253 A (SCHNEIDER ELECTRIC SA) 3 mai 1996 * page 3, ligne 4 - ligne 14; figures 1-6 *	1-4
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
3 mai 1999		Fournier, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant

3

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)